



## *Avis de Motion*

**Résolution no.**

**Proposé : Isabelle Flansberry**

**Secondé : Michel Montreuil**

*Qu'un avis de motion soit présenté pour la modification des statuts et règlements de l'APPG.*

**6 :04 COMITÉ RÉCRÉATIF ET SOCIAL**

*Activités Récréatives et Sociales :*

b) Banquet de Noël :

Un montant de quinze (15) dollars pour le repas sera remis à chaque pompier en devoir lors de l'évènement.

*Remplacé par :*

**6 :04 COMITÉ RÉCRÉATIF ET SOCIAL**

*Activités Récréatives et Sociales :*

b) Banquet de Noël :

~~Un montant de quinze (15) dollars pour le repas sera remis à chaque pompier en devoir lors de l'évènement.~~

Le comité se doit de souligner les membres qui ont complété 25 ans de service et les membres qui ont pris leur retraite au cours de l'année. Un cadeau de reconnaissance leur sera remis lors de cette dite mention.

Pour le;

25 ans :

Bague (nom du pompier et années de service gravés à l'intérieur)

ou

Montre (nom du pompier et années de service gravés à l'intérieur)

Retraite :

Peinture (Le membre choisi une photo en lien avec l'incendie (peut être lui-même en action, ou une image générale). La toile sera encadrée et sera munie d'une plaque gravée avec le nom du pompier, son matricule et ses années de service).

Ou

Hache (La hache sera remise avec une plaque en bois sur laquelle il sera gravé le nom du pompier, son matricule et ses années de service).

***L'avis de motion sera affiché pour un minimum de 30 jours et le vote se prendra lors de la prochaine assemblée générale régulière.***

*Syndicalement vôtre,*

*Michel Montreuil*

*Secrétaire*